

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***711**ème séance

Lundi 4 avril 2005, à 10 heures

Vienne

*Président : M. S. MARCHISIO (Italie)**La séance est ouverte à 10 h 35.***Ouverture de la séance**

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. C'est un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Centre international de Vienne. Je déclare ouverte la quarante-quatrième session et la sept cent onzième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, vous êtes saisis pour approbation et adoption de l'ordre du jour provisoire de la présente session, document A/AC.105/C.2/L.253. Cet ordre du jour provisoire a été préparé sur la base de l'accord dégagé à la session du Comité de l'année dernière qui ensuite a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/116. Je vous informe également que vous trouverez à l'annexe de ce document un calendrier provisoire. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que vous souhaitez adopter l'ordre du jour, document L.253 ? Je pense que vous avez eu le temps d'examiner l'ordre du jour et je ne pense pas qu'il y ait d'objections. S'il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

Participation d'États non-membres à la session

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais vous informer que j'ai obtenu des demandes en provenance de l'Azerbaïdjan, de la Bolivie, d'Israël, de la Tunisie et du Yémen, pays nous demandant de pouvoir participer à nos travaux en tant qu'observateurs. Je vous propose dès lors que, conformément à la pratique passée, nous invitions ces délégations à participer à la présente session et de prendre la parole selon que de besoin. Ceci, bien sûr, sans préjuger des demandes futures de cette nature. Ce type de procédure n'implique aucune décision concernant le statut du Comité, c'est une courtoisie qu'en général nous accordons aux délégations qui en font la demande. Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

Déclaration du Président

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Directeur du Bureau des affaires spatiales, chers collègues et amis. Au cours des dernières années, le Sous-Comité juridique est passé à l'examen de plusieurs points importants comme cela figure dans l'ordre du jour. Je voudrais tout d'abord parler de l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ainsi que d'autres points importants. Pendant trois ans, le Sous-Comité juridique a réfléchi aux principaux obstacles qui entravent et empêchent une acceptation universelle

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, notamment de la part des États n'ayant pas d'activité spatiale. Ces obstacles méritent une attention toute particulière du Comité. Vous vous souviendrez que le Sous-Comité juridique a approuvé l'année dernière le texte d'une lettre type que le Secrétaire général pourrait envoyer aux ministères des affaires étrangères des pays qui ne sont pas encore parties aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le Sous-Comité a également approuvé le texte d'une lettre similaire qui devra être envoyée aux organisations intergouvernementales procédant à des activités spatiales et qui n'ont pas encore déclaré leur acceptation des droits et obligations relevant de ces traités.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est important que les organisations intergouvernementales procédant à des activités spatiales acceptent ces traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Les traités qui attendent une telle acceptation sont l'Accord sur le sauvetage des astronautes et la Convention sur la responsabilité internationale ainsi que la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Afin de permettre à ces organisations intergouvernementales de déclarer leur acceptation des droits et obligations émanant de ces traités, il est nécessaire qu'une majorité des États membres de ces organisations deviennent parties contractantes aux dits traités. Il est clair que ces deux éléments sont étroitement liés et ne pourraient être réglés de façon séparée.

De même la résolution 59/116 adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 2004 a demandé instamment des États qui ne sont pas encore devenus parties aux traités internationaux déterminant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique d'envisager de ratifier ou d'accéder à ces traités en les incorporant dans leur législation nationale. Cette résolution demande également au Secrétaire général d'envoyer aux ministères des affaires étrangères des États parties une lettre et un document approuvé par le Sous-Comité juridique encourageant les États à participer à ces traités. Le Secrétaire général est également invité à envoyer une lettre similaire aux organisations intergouvernementales qui n'ont pas encore déclaré leur acceptation des droits et obligations relevant de ces traités. J'ai le plaisir de vous informer qu'une telle lettre a déjà été envoyée aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et que des réponses encourageantes commencent à parvenir au Secrétariat.

Par ailleurs, la question intitulée « État et application des cinq traités des Nations Unies

relatifs à l'espace » restera un point ordinaire de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et le groupe de travail sur cette question sera constitué à la présente session. Nous devons également envisager l'opportunité d'étendre le mandat de ce groupe de travail au-delà de la présente session.

Je voudrais vous rappeler que l'Assemblée générale a adopté par ailleurs la résolution 59/115 concernant l'application du concept de l'État de lancement approuvant le consensus dégagé à la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique sur ce projet de résolution. Nous savons que cette résolution ne constitue pas une interprétation ou un amendement à la Convention sur l'immatriculation de 1975 ou la Convention sur la responsabilité de 1972. Cette interprétation ne sert qu'à faciliter l'interprétation de cette convention recommandant aux États tout d'abord d'envisager et de promulguer et d'appliquer des lois nationales autorisant et permettant une supervision constante des activités dans l'espace menées par les entités non gouvernementales relevant de leur juridiction.

Par ailleurs, les États devraient envisager de conclure des accords concernant les lancements conjoints ou des programmes de coopération. Il est par ailleurs recommandé au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'inviter les États membres à présenter des informations sur une base bénévole concernant leurs pratiques actuelles en matière de transfert sur orbite de l'appropriation des objets spatiaux afin d'arriver à une éventuelle harmonisation de ces pratiques.

Mesdames et Messieurs, pour ce qui est du point figurant à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique consacré à l'« Information des activités des organisations internationales liées au droit spatial », il s'agit du point 5 de l'ordre du jour, vous n'êtes pas sans savoir que le Sous-Comité juridique s'est félicité de cette pratique car elle a donné de bons résultats. Toutefois, il est bon de noter qu'il y a une diminution en matière de participation parmi les agences spécialisées des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales disposant d'un statut d'observateur permanent auprès du COPUOS. Le Sous-Comité juridique pourra peut-être adopter certaines recommandations particulières dans ce domaine.

Au titre du même point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'« Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial », je voudrais noter les résultats remarquables du Troisième Atelier spatial qui s'est tenu à Rio et je voudrais remercier le Brésil d'avoir organisé ce séminaire remarquable. Je remercie le

Nigeria de bien vouloir accueillir l'Atelier spatial 2005 à Abuja en novembre prochain.

Pour ce qui est des points habituels figurant à l'ordre du jour, je vous rappelle que le Sous-Comité doit poursuivre l'examen des questions liées à la délimitation et à la définition de l'espace extra-atmosphérique et les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite géostationnaire et nous avons l'intention de reconvoquer le groupe de travail sur la question qui portera uniquement sur la question liée à la définition et à la délimitation de l'espace.

Passons aux autres points figurant à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, points qui relèvent des questions uniques. Nous allons poursuivre l'examen de la question intitulée « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace », ainsi que l'« Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles ». Pour ce qui est de ce dernier point, nous allons nous inspirer des résultats et des procédures de consultation au sein du groupe de travail à composition non limitée qui s'est poursuivi dans l'intersession entre la quarante-troisième et la quarante-deuxième session du Sous-Comité, se penchant sur la question de l'opportunité des Nations Unies jouant le rôle d'autorité de supervision. Je vous rappelle l'importance de cette question et de la reconstitution de ce groupe.

Au titre de son nouveau programme de travail triennal, le Sous-Comité juridique a commencé l'année dernière à examiner la pratique des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux. Je voudrais souligner que cette information est très importante pour la pratique d'un organe juridique tel que le Sous-Comité juridique. Cela en effet nous permet d'évaluer l'application des traités spatiaux existants, notamment la Convention sur l'immatriculation de 1975. Cette année, le Sous-Comité devra établir ou mettre en place un groupe de travail conformément au programme de travail adopté par le Comité. Je suis convaincu que cet exercice donnera des bons résultats même si cet exercice pourrait aboutir à l'identification des lacunes dans les traités existants.

Mon dernier commentaire portera sur les nouveaux points de l'ordre du jour. Je pense que nous devons essayer d'inclure des nouveaux points à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, tenant compte de tout l'éventail de propositions qui a été formulé par les États membres pour examiner non seulement l'application des règles pour la

protection de l'environnement, mais on pourrait également inclure des nouvelles questions qui se sont posées dans le domaine des activités spatiales liées à l'évolution des activités spatiales ces dernières années. Nous devons dans un esprit de coopération surmonter les difficultés qui pour l'instant ont entravé un accord sur ces nouveaux points de l'ordre du jour. Nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur les nouveaux points à inclure à l'ordre du jour. C'est pourquoi j'espère que le travail du Sous-Comité juridique reflètera mieux les objectifs et les priorités du Système des Nations Unies. Nous devrions mettre en exergue les implications juridiques des activités spatiales qui permettraient de promouvoir le développement durable pour tous. C'est pourquoi il importe d'accorder une attention toute particulière à la contribution du Sous-Comité juridique aux progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Le rôle du Sous-Comité juridique n'est pas terminé, bien au contraire, le Sous-Comité juridique est le forum essentiel pour évaluer le développement du droit spatial international.

En conclusion, je voudrais remercier une fois de plus les délégations et le Directeur du Bureau des affaires spatiales ainsi que son personnel. Je suis sûr que nous allons travailler dans un esprit de coopération afin d'obtenir les résultats que nous nous sommes tous fixés et que nous appelons de nos vœux.

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant passer à un examen plus détaillé du programme de travail pour la présente session.

Conformément à l'ordre du jour provisoire que nous venons d'adopter à la présente session, le Sous-Comité juridique devra examiner les quatre points suivants de l'ordre du jour en tant que points réguliers tenant compte de la préoccupation de tous les pays et notamment des conditions des pays en développement.

Le premier de ces points ordinaires est le point 3 de l'ordre du jour, « Débat général ».

Le deuxième point de l'ordre du jour est le point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Pour ce qui est du point 4 de l'ordre du jour, vous vous rappellerez que dans le paragraphe 7 de la résolution 59/116 l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique reconvoquera son groupe de travail sur

cette question et envisagera la possibilité ou la nécessité d'étendre le mandat du groupe de travail au-delà de la présente session du Sous-Comité.

À sa quarantième session en 2001, le Sous-Comité juridique a décidé que la discussion du groupe de travail portera également sur l'état des traités, l'évaluation de l'application et les obstacles à leur acceptation universelle. Par ailleurs, le groupe de travail se penchera sur la promotion du droit spatial notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies relatif aux applications spatiales. À sa quarante et unième session en 2002, le Sous-Comité juridique a décidé que le groupe de travail examinera toute autre question similaire ou nouvelle qui pourrait être abordée au sein du groupe de travail à condition que ces questions s'inscrivent dans son mandat.

Le troisième point ordinaire est le point 5, « Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organisations internationales sont invitées à faire rapport au Sous-Comité de leurs activités liées au droit spatial. Les rapports qui ont été reçus avant le 9 mars 2005 figurent dans le document A/AC.105/C.2/L.254 et additif premier. Les rapports qui nous sont parvenus après le 9 mars vous seront distribués dans le document CRP.5.

L'Assemblée générale dans sa résolution 59/116 a décidé que le Sous-Comité juridique à la présente session aborde la question de la participation des entités disposant d'un statut d'observateur permanent auprès du Comité et faire rapport au Comité à sa quarante-huitième session des moyens permettant d'accroître leur participation aux activités du Sous-Comité.

Le quatrième point ordinaire est le point 6, « Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'UIT ».

Dans sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique cette année reconstituera son groupe de travail sur la question et devra porter son attention uniquement sur le petit a), c'est-à-dire « Définition et délimitation de l'espace ».

Vous êtes saisis des additifs 11 et 12 au document A/AC.105/635, « Questionnaire sur les questions juridiques éventuelles concernant les objets aérospatiaux, réponse des États membres ».

Ce document contient six réponses additionnelles qui ont été reçues par le Secrétariat après la date du 21 janvier 2004. Le groupe de travail poursuivra l'examen du résumé analytique des réponses reçues des États membres au questionnaire. Le résumé figure dans le document A/AC.105/C.2/L.249/Add.1.

Le groupe de travail examinera également le document A/AC.105/849 intitulé « Résumé analytique des réponses au questionnaire sur les questions juridiques éventuelles concernant les objets aérospatiaux. Préférences des États membres », afin de faciliter l'examen de cette question.

Le Sous-Comité devra se pencher également sur deux points uniques. Le premier point unique est le point 7 de l'ordre du jour, « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ».

Le deuxième point unique est le point 8, « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, ouverte à la signature au Cape, le 16 novembre 2001 ». Au titre de ce point de l'ordre du jour, nous avons deux éléments : a) Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par le futur protocole ; b) Considérations sur la relation entre les dispositions du futur protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace.

Par sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité reconvoque ce groupe de travail pour examiner les questions 8 a) et 8 b) séparément.

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Sous-Comité juridique visant à mettre en place un groupe de travail à composition non limitée qui poursuivra entre la quarante-troisième et la quarante-quatrième session du Sous-Comité l'examen de la question sur l'opportunité que les Nations Unies agissent en tant qu'autorité de surveillance. L'Assemblée a noté que le groupe de travail ad hoc présentera un rapport y compris le texte d'un projet de résolution du Sous-Comité pour examen à la présente session. Le groupe de travail ad hoc à composition non limitée a travaillé pendant l'intersession et son rapport a été distribué à toutes les délégations. Il s'agit du document A/AC.105/C.2/L.256.

Nous allons poursuivre l'examen du point 9 de l'ordre du jour, « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux » et sur le programme de travail portant sur la période 2004-2007. Dans sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité créait à la présente session un groupe de travail conformément au programme de travail adopté par le Comité.

Le groupe de travail à la présente session devra examiner un rapport présenté par les États membres et les organisations internationales concernant leurs pratiques d'immatriculation des objets spatiaux. Je voudrais donc inviter toutes les délégations à faire rapport au Sous-Comité concernant leurs pratiques d'immatriculation des objets spatiaux. Les rapports présentés sous forme écrite au Secrétariat seront distribués sous forme de CRP. J'ai le plaisir de vous informer que suite à une demande formulée par le Sous-Comité juridique à sa dernière session, le Bureau des affaires spatiales a préparé un document de base reprenant sa présentation sur le Registre des Nations Unies des objets lancés dans l'espace. Ce document a été distribué aux délégations sous la cote A/AC.105/C.2/L.255. Cela va faciliter le travail du groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour une fois que ce groupe aura été mis sur pied.

Le Sous-Comité devra également envisager sa proposition de présentation au Comité les nouveaux points à incorporer au programme de travail ou en tant que point unique qui pourrait être examiné à la prochaine session de 2006.

Établissement des groupes de travail

Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, nous devrions reconstituer le groupe de travail portant sur le point 4 de l'ordre du jour, c'est-à-dire « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».

Le groupe de travail sur le point 4 a été géré à la dernière session par M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce, qui a mené son travail avec beaucoup de doigté et de brio. Malheureusement, M. Cassapoglou ne pourra se joindre à nous que plus tard. J'espère qu'il pourra venir la semaine prochaine.

C'est pourquoi je propose que vous poursuiviez des consultations pour trouver un candidat qui présidera les travaux de ce groupe de travail à la présente session afin de nous présenter un candidat au plus tôt. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette façon de procéder ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*.

Puis-je vous proposer de recréer ou de remettre en place le groupe de travail en attendant la décision concernant son président ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*.

Par ailleurs, conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique reconstituera cette année le groupe de travail sur le point 6, mais ne portera son attention qu'au petit a), c'est-à-dire « La définition et la délimitation de l'espace ».

Le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour a été présidé à la dernière session par Mme Déborah Salgado Campaña de l'Équateur qui a mené son travail avec beaucoup d'enthousiasme. Malheureusement, Mme Salgado Campaña ne pourra pas non plus assurer la présidence de ce groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour.

C'est pourquoi je vous propose d'entamer des consultations informelles et notamment dans le groupe du GRULAC pour trouver un candidat approprié à la présidence de ce groupe de travail. Ainsi, il serait utile de proposer un candidat au poste de président de ce groupe de travail sur le point 6 au plus tôt. Y a-t-il des objections ? Cela ne semble pas être le cas. *Il en est ainsi décidé*. Puis-je vous demander également de recréer ce groupe de travail en attendant le choix de son président ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*.

Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique devra également reconstituer son groupe de travail portant sur le point 8 de l'ordre du jour, c'est-à-dire « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention du Cape ». Ce groupe de travail devra porter son attention sur les questions 8 a) et 8 b) séparément.

Puis-je vous proposer de recréer ce groupe de travail sous la présidence du Professeur Kopal de la République tchèque qui a dirigé les travaux de ce groupe avec beaucoup de compétence à la dernière session ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*. Je félicite le Professeur Kopal pour cette élection et je lui souhaite plein succès dans ses travaux à la présente session du Sous-Comité.

Conformément au programme de travail adopté par le Comité, le Sous-Comité juridique devra créer un groupe de travail sur le point 9 de l'ordre du jour, c'est-à-dire « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ».

On m'a informé que les consultations se poursuivent entre les délégations sur la question et que Niklas Hedman de la délégation suédoise pourrait assurer la présidence de ce groupe à la présente session du Sous-Comité juridique. Puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite créer ce groupe de travail sur le point 9 de l'ordre du jour sous la présidence de M. Hedman de la Suède ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*. Je félicite très sincèrement M. Hedman et je lui souhaite plein succès dans ses réunions et j'espère qu'il pourra nous informer de résultats fructueux dans les jours à venir.

Je voudrais dire maintenant quelques mots concernant l'utilisation des services de conférence qui sont à notre disposition. Vous vous souviendrez que conformément à la pratique passée, le Sous-Comité a décidé qu'une organisation souple devra nous permettre de mieux organiser nos travaux. Je voudrais une fois de plus vous proposer que le Sous-Comité adopte une organisation de travail aussi souple pour organiser de la même façon les travaux de la présente session. Y a-t-il des objections ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*.

Mesdames et Messieurs, comme cela a été le cas dans le passé, et à moins que vous n'ayez des objections, nous allons nous retrouver chaque jour ici à 10 heures du matin et à 15 heures l'après-midi. Pour ce qui est du programme de travail et l'allocation des temps de réunion entre les différents points de l'ordre du jour, je voudrais maintenant attirer votre attention sur le calendrier provisoire qui figure à l'annexe au document 253. Nous avons deux semaines à notre disposition pour les deux dernières pages du document L.253. Nous assisterons ainsi le Sous-Comité dans la prévision des travaux. Je demanderai aux délégations de faire preuve de coopération, de faire preuve de souplesse autant que faire se peut et je vous prie d'être très attentifs aux annonces du Président et à l'agenda journalier. Je vous demande que l'on utilise le temps qui nous est imparti du mieux que l'on puisse le faire et toute délégation qui souhaite présenter des déclarations ou des présentations coopère avec le Secrétariat et en fasse part au Secrétariat aussi tôt que possible.

Ceci étant dit, nous avons un programme pour ces trois prochaines semaines. Ce matin, nous échangerons nos vues, cet après-midi nous poursuivrons en ce sens et si le temps le permet, nous examinerons le point 4 à l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Je vous rappelle qu'à quatre heures de cet après-midi, un symposium sur les développements récents de la télédétection et

l'examen désirable des Principes des Nations Unies de 1986 concernant la télédétection de la Terre et de l'espace extra-atmosphérique, cette réunion aura lieu dans cette salle. Celui-ci a été coorganisé par l'Institut international du droit de l'espace de la Fédération internationale d'astronautique ainsi que le Centre européen pour le droit spatial.

J'aimerais également informer les délégués qu'à six heures cet après-midi, après notre symposium, il y aura une réception organisée par ces deux mêmes instituts dans la Salle Mozart du Centre international de Vienne au restaurant. Celui-ci se situe dans le bâtiment F au rez-de-chaussée. Demain matin, nous reprendrons notre échange de vues et ensuite nous commencerons ou poursuivrons notre travail sur le point 4 à l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Si le temps nous le permet, le groupe de travail sur le point 4 à l'ordre du jour pourra organiser sa première réunion.

Y a-t-il des questions ou des commentaires concernant le calendrier de nos travaux, calendrier que je viens de vous présenter ? En l'absence de commentaires, nous procéderons comme je viens de l'exposer.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je vous propose à présent de commencer l'examen du point 3 de l'ordre du jour, « Débat général ». Le premier orateur sur ma liste est le délégué de la Bolivie au nom du GRULAC. Monsieur vous avez la parole.

M. H. BAZOBERRY (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président de la Sous-Commission des affaires juridiques, autorité sur l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, Mesdames et Messieurs. Au nom des pays d'Amérique latine et des pays des Caraïbes, j'aimerais vous dire que nous vous félicitons pour votre élection au poste de Président. Nous sommes convaincus que sous votre direction, nos travaux durant cette quatrième session, seront couronnés de succès.

Dans le même temps, j'aimerais féliciter les autorités du Bureau des affaires de l'espace extra-atmosphérique et saluer leur travail excellent.

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que nous voyons comment a été élaboré le rapport sur

l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le rapport des groupes de travail a été l'une des principales sources de rédaction. Les pays de notre région ont participé activement aux travaux des groupes de travail cités, particulièrement les pays qui sont impliqués par les intérêts de notre région. C'est avec plaisir que nous notons les progrès réalisés par le Secrétariat concernant le point 4, il s'agit des applications de la Déclaration de Cartagène. Je me réfère particulièrement au mécanisme de coopération en matière d'activités spatiales dans la région. Je me réfère également au soutien au séminaire concernant les affaires juridiques pour les pays d'Amérique latine réalisé au Brésil. Au sein des activités prévues par le Secrétariat, nous appuyons les activités concernant le développement et l'évolution d'un cadre juridique dans les pays d'Amérique latine ainsi que l'établissement de points de liaison dans les pays concernés.

Monsieur le Président, nous sommes ravis de l'annonce de l'Équateur dans le cadre de la réunion du Sous-Comité sur les questions techniques et scientifiques. L'Équateur a proposé une réunion sur l'espace extra-atmosphérique en 2006, cette décision contribue sans aucun doute à l'institutionnalisation de ce projet à un niveau régional et cela sera positif pour tous les pays d'Amérique latine. En ce sens, nous félicitons le gouvernement du Chili qui va organiser une réunion préparatoire dans le cadre de la Conférence internationale de l'air et de l'espace qui aura lieu à Santiago de Chili en mars 2006.

Monsieur le Président, nous réaffirmons notre engagement envers les mesures en suspens pour obtenir une adhésion universelle aux cinq traités des Nations Unies concernant l'utilisation et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique. De même, un développement continu des activités spatiales montre que le droit spatial international doit être appliqué de manière universelle. Voilà pourquoi il est essentiel de promouvoir l'acceptation, l'adhésion et la ratification des traités établis par les Nations Unies.

Concernant l'orbite géostationnaire, nous réaffirmons notre position concernant l'exploitation de cette ressource naturelle limitée. Cette ressource doit être accessible à tous les pays, indépendamment de leurs techniques présentes. Ces pays doivent avoir accès à cette orbite dans des conditions justes. Nous devons prendre en compte les intérêts des pays en développement et les positions géostratégiques de certains pays.

Concernant le projet de convention de l'Institut pour l'unification du droit privé en matière

de garantie sur les biens d'équipement mobiles, concernant également le protocole concernant les biens de l'espace, nous considérons qu'il est essentiel de réaffirmer le besoin suivant : les normes internationales publiques doivent prévaloir tout en respectant les principes fondamentaux des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Nous pouvons également nous référer au protocole concernant le droit privé. Nous devons rappeler la priorité qu'ont les États dans le développement de l'espace extra-atmosphérique.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur. Cette intervention souligne la coopération régionale qui est de plus en plus importante en matière de droit de l'espace. Je vous remercie Monsieur et je donne à présent la parole à la délégation allemande. Vous avez la parole Monsieur.

M. S. KRAUSPE (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aimerais rejoindre la déclaration de mon collègue bolivien et j'aimerais vous féliciter et féliciter les présidents des groupes de travail. La délégation allemande accepte le calendrier des travaux prévus pour cette session et nous saluons les efforts déployés pour appliquer les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le travail du Sous-Comité juridique soutiendra l'harmonisation de l'application des règles. Durant la vingt-troisième session, nous avons établi une bonne base de travail pour cette année.

Monsieur le Président, nous sommes particulièrement satisfaits de l'établissement du groupe de travail sur la pratique des États et des institutions organisationnelles pour l'enregistrement des objets spatiaux. Une application uniforme et complète des règles en la matière est essentielle pour les activités commerciales et étatiques en matière d'espace. Nous sommes convaincus que les résultats du groupe de travail conduiront à des résultats fructueux pour les pratiques spatiales. À cette occasion, nous aimerions féliciter le Bureau des affaires spatiales pour les excellentes pratiques des États et des organisations internationales dans l'enregistrement des objets spatiaux et ce en préparation de cette session.

Durant cette session, l'examen et la considération concernant la Convention internationale sur les équipements mobiles, ce point sera tout à fait intéressant pour l'Allemagne. Nous soutenons les efforts pour mettre en œuvre des règles internationales et ce dans l'intérêt des

activités commerciales et des activités étatiques dans l'espace. Nous espérons que les discussions seront couronnées de succès et nous soutenons le Bureau dans son travail.

Monsieur le Président, nous saluons la finalisation des travaux sur la résolution de l'Assemblée générale 59/115 du 10 décembre 2004, résolution que vous avez déjà mentionnée. Cette résolution reprend entre autres les demandes au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et au Secrétariat de poursuivre de donner aux États, à leur demande, des informations pertinentes pour l'établissement du droit spatial et ce en référence aux traités pertinents. L'Allemagne a d'ores et déjà pris des mesures dans cette direction en signant un protocole d'entente entre le Bureau de l'espace extra-atmosphérique et l'Institut du droit spatial de l'Université de Cologne. Ceci avait pour but de rendre accessibles les textes juridiques qui pourraient servir de base au développement du droit concernant les activités spatiales en particulier dans l'intérêt des pays en développement.

En la matière, l'Institut susmentionné sait parfaitement, d'après son expérience, qu'il est nécessaire de coopérer et cet institut a publié un recueil de textes juridiques édité par Karl-Heinz Böckstiegel, Marietta Benkö et Stephan Hobe. Ces travaux ont commencé en 1978. Il s'agit d'un recueil actuel de tous les textes et de tous les objets pertinents spatiaux. Cela reprend environ 40 000 pages.

Étant donné les ressources limitées disponibles pour chaque institut, la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et l'Institut de Cologne améliorera l'utilisation des ressources disponibles et évitera les doublons. Nous devons souligner en la matière que ce travail est effectué sur une base uniquement académique et il n'y a aucune implication financière pour aucune des parties. Le recueil de document sera porté à l'attention des délégués dans cette salle et n'hésitez pas à contacter Mme Benko de la délégation allemande pour toute information complémentaire.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je donne à présent la parole au Canada. Vous avez la parole.

Mme A. KAPELLAS (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous saluons cette occasion de collaborer avec vous et nous sommes que nos travaux seront couronnés de succès. Monsieur le

Président, c'est avec satisfaction que nous disons que la loi sur la télédétection a été introduite à la Chambre des Communes au Canada et qu'elle est à présent soumise à la deuxième lecture. Nous reconnaissons ainsi le besoin du Canada de contrôler les objets spatiaux. Les réglementations concernant la télédétection sont particulièrement importantes concernant les outils à double utilisation et un satellite qui sera lancé par le Canada en 2006.

[*l'orateur poursuit en français*] : [...] d'avoir reçu la lettre du Secrétaire général des Nations Unies encourageant les États qui ne l'ont déjà fait à adhérer aux principales conventions internationales en matière spatiale. Le Canada appuie fortement ce type d'initiative visant à renforcer la mise en œuvre du cadre juridique international existant tenant compte en particulier de l'approche du quarantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, la grande Charte de l'espace.

L'adoption par ce Sous-Comité d'un nouvel item de l'ordre du jour portant sur les pratiques d'immatriculation des États et des organisations internationales est le résultat d'une autre initiative. Nos délibérations de la session passée ont permis d'identifier certaines pratiques communes relatives à la mise en œuvre de la Convention sur l'immatriculation de 1976. Elles ont également mis en exergue le développement récent résultant de la commercialisation accrue des activités spatiales qui remet en question certaines interprétations traditionnelles du droit spatial international et dont nous devons traiter.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Nous voudrions remercier les Pays-Bas pour leur présidence du groupe de travail ad hoc créé à la dernière session du Sous-Comité juridique concernant le rôle potentiel des Nations Unies en tant qu'autorité de surveillance dans le cadre du protocole sur les avoirs du Cape. L'élaboration d'un rapport équilibré présentant l'implication de tous les États participants sur la question tout en préservant la souplesse des négociations, et négociant ce protocole pour se déterminer quant à l'identité de cette autorité de surveillance, montre son efficacité et les efforts de tous les participants de ce groupe de travail.

Monsieur le Président, le Canada considère que l'espace est un bien universel qu'il faut protéger pour que ces avantages puissent être utilisés par tous. Il faut le protéger de la prolifération des débris spatiaux. À cet égard, le Canada est heureux qu'un consensus ait été dégagé à la présente session du Sous-Comité scientifique et

technique sur un plan visant à développer des directives sur l'atténuation des débris spatiaux. Il faut protéger l'espace des dépôts d'armes. Nous pensons qu'il est temps d'interdire les armes dans l'espace et l'étendre à toutes les armes. Nous appuyons la création d'un groupe ad hoc pour examiner la prévention d'une course aux armements dans l'espace à Paris, couvrant tous les aspects de la Conférence du désarmement. Une Conférence sur la sécurité spatiale coparrainée par la Chine, la Fédération de Russie, le Canada, s'est tenue à Genève les 21 et 22 mars. Un grand nombre de pays ont participé à cette conférence. Nous félicitons cette initiative visant à assurer l'accès à l'espace par tous les pays pour que l'espace puisse être utilisé à des fins pacifiques.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Canada, pour cette intervention et pour les paroles aimables exprimées aux présidents des différents groupes de travail et au président du Sous-Comité. J'ai maintenant l'observateur de la Fédération internationale d'astronautique.

Mme R. RAMIREZ DE ARELLANO (Fédération internationale d'astronautique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je saisis cette occasion pour vous féliciter et je vais lire mon texte en anglais, c'est la langue officielle de mon organisme.

[*l'orateur poursuit en l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom du Président de la Fédération internationale d'astronautique, la Fédération vous félicite pour le travail que vous accomplissez à la présente session. La Fédération, en sa qualité d'observateur, estime que le travail réalisé par le Sous-Comité est essentiel. Par l'Institut international de droit spatial, la Fédération a suivi et a participé activement aux différentes réunions et colloques qui ont été organisés par le Sous-Comité juridique.

Le colloque en ce moment intitulé « Développements récents de la télédétection et opportunité d'évaluer les principes des Nations Unies concernant la télédétection de 1986 » coparrainé par l'IISL et le Centre européen du droit spatial sera organisé.

Mme Tanja Masson-Zwaan, secrétaire de l'Institut, conformément aux dispositions contenues au point 5 de l'ordre du jour, présentera le rapport des activités liées au droit spatial, activités qui ont été effectuées en 2004.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous réitérer l'invitation formulée par le Président de la Fédération à la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, invitation à participer au 56^{ème} Congrès international qui se tiendra au Japon du 17 au 21 octobre 2005. Le sujet retenu pour ce congrès c'est l'espace en tant que l'inspiration de l'humanité.

Il est important de noter qu'au cours de ce congrès, nous organiserons également le 48^{ème} Colloque sur le droit spatial. Les sujets suivants seront abordés par ce colloque : Convergence et privatisation des télécommunications ; Réponses institutionnelles et autres aspects juridiques pour étendre la présence humaine au-delà de l'orbite surcoom terrestre ; Questions juridiques liées aux nouvelles évolutions des applications spatiales ; Navigation, télédétection et GIS ; Autres questions juridiques.

Nous avons le plaisir d'inviter le Sous-Comité juridique à participer au prochain congrès astronautique international.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame, pour cette intervention. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant qui sera le représentant de l'Inde. Vous avez la parole, Monsieur.

Mme R. L. LOKESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse de vous voir occuper le siège de Président du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre direction le Sous-Comité réalisera des progrès importants sur tous les points de son ordre du jour. Je puis vous assurer que vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation, que nous vous aiderons à régler tous les problèmes que nous devons aborder à la présente session.

Je voudrais rapidement vous expliquer certains des résultats obtenus par le programme spatial indien depuis notre dernière session d'avril 2004. Le premier lancement opérationnel du satellite GSLV et le satellite de communication GSAT-3 a été réalisé le 20 septembre 2004. Avec ce lancement GSLV a réussi ses trois lancements. GSAT-3 a été nommé EDUSAT et doit promouvoir les réseaux d'éducation satellitaire à l'échelle du pays.

Ce programme cherche à combler le fossé entre la disponibilité de données dans les zones urbaines et les besoins d'éducation formelle et informelle à l'échelle du pays. Un grand nombre de

réseaux d'éducation par satellite ont été mis en place avec le lancement d'EDUSAT.

L'année dernière nous avons également lancé un nouveau programme d'application VRC. Le VRC sera basé sur un réseau interactif par satellite avec la possibilité d'utiliser des informations au niveau local permettant la télé-éducation, la télé-médecine et un soutien en ligne. La rentabilité a été réalisée utilisant la même connectivité spatiale pour les différents services sur un mode de partage de temps. Notre programme d'application spatiale est une télé-médecine spatiale. Ce programme a été élargi au cours des douze derniers mois. Le système a également été utilisé au cours des opérations d'urgence après le Tsunami de décembre dernier.

Monsieur le Président, la coopération internationale fait partie intégrante du programme spatial indien. Ainsi, l'exploration de l'espace à des fins pacifiques a été renforcée depuis notre dernière session. Signalons des accords d'entente avec le Venezuela, la Fédération de Russie. Nous avons prorogé notre mémorandum d'entente avec la Fédération de Russie pour dix ans. Le Centre pour l'éducation des sciences spatiales pour l'Asie et le Pacifique affilié à l'ONU et basé en Inde se poursuit. Le Centre a lancé 18 programmes pour neuf mois et trois de ces programmes sont actuellement en cours. Nous avons également organisé certains ateliers et stages de formation. Six cents étudiants de l'Asie et Pacifique et de seize pays hors de la région ont participé aux activités éducatives du Centre.

La Conférence Inde/États-Unis sur les applications des sciences spatiales s'est tenue à Bangalore en juin 2004. Les objectifs de cette conférence étaient de renforcer et d'étendre la coopération entre l'Inde et les États-Unis. Environ 550 délégations ont participé à cette conférence.

La dixième session du Comité interconsultatif sur le programme d'applications spatiales régionales a été organisée à Bangalore en octobre 2004 et coorganisée par l'UNESCAP et l'Organisation de recherches indienne.

Six conférences internationales ont été organisées en novembre dernier pour examiner les sciences lunaires, y compris la question liée à son origine et à ses ressources. Une mission non habitée vers la Lune a été présentée aux participants de la conférence. Grâce aux efforts déployés pour renforcer la coopération en matière d'utilisation et d'exploration de l'espace, une partie de la capacité de ce lanceur a été laissée de côté pour favoriser la participation internationale. L'annonce a été faite

pendant l'organisation de la conférence et la réaction de la communauté internationale a été très encourageante. Six instruments ont été déterminés pour participer sous condition d'un financement approprié.

L'Agence spatiale européenne a annoncé très récemment son soutien aux instruments et a souhaité participer à cette mission. La délégation indienne voudrait remercier très sincèrement l'Agence spatiale européenne. Rappelons que le programme spatial indien bénéficie d'une longue coopération avec l'Europe dans le cadre de l'Agence spatiale européenne et l'ESA.

Nous avons organisé une conférence sur la télé-médecine en mars 2005 à Bangalore. Cette conférence a permis d'examiner les défis et les possibilités de la télé-médecine afin que l'homme de la rue puisse bénéficier de la science spatiale. Près de 700 participants ont participé à cette conférence.

Monsieur le Président, ma délégation estime que le développement du droit spatial est indispensable pour une exploration organisée de l'espace à des fins pacifiques. Le Sous-Comité a formulé un certain nombre de traités dans le passé sur la question liée à l'espace. Le rôle de ces traités dans la poursuite et l'expansion des activités spatiales ne saurait être sous-estimé. Nous attachons une grande importance au rôle que joue le Sous-Comité juridique en la matière et nous allons participer activement à ces travaux à l'avenir.

Les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ont été conçus par consensus et sont acceptés par un grand nombre de pays, ces cinq traités constituent la pierre angulaire du droit spatial. L'évaluation de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace constitue dès lors un sujet important pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. Nous pensons que GSO fait partie intégrante de l'espace et est déterminé par les traités relatifs à l'espace. Notre travail sur cette question ainsi que la question de la définition et de la délimitation de l'espace, ces travaux sont indispensables pour arriver à une interprétation commune.

Nous avons suivi la question de la convention relative aux garanties internationales et l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques. Nous avons suivi l'examen de ces deux documents. Nous pensons que le protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux permet de régler les problèmes nationaux. Nous nous félicitons des efforts déployés par les auteurs de cette proposition mais nous espérons que le

débat qui aura lieu à la présente session permettra de régler un certain nombre de problèmes non réglés. Nous considérons que l'ONU ou ses bureaux assumant le rôle d'autorité de surveillance est assez inapproprié. Ceci est contraire au mandat de cette organisation internationale. Nous ne souhaitons pas que l'ONU assume le rôle d'autorité de surveillance.

La dernière fois, nous avons présenté l'initiative lancée par une agence de recherche indienne évoquant notamment la mise en place des capacités et du droit spatial. Nous poursuivons cette initiative. L'ISRO sponsorise un groupe d'étudiants qui participe à la compétition Manfred Lachs qui se tiendra à Sydney.

La deuxième Conférence internationale qui s'est tenue à Delhi en novembre dernier sous les auspices de la Société indienne du droit international a consacré une journée au droit spatial. L'ISRO a encouragé la participation des experts indiens, ainsi on a pu avoir des experts aussi bien du point de vue juridique que du point de vue technique. Un grand nombre de personnes participait à cette réunion y compris le président actuel du Sous-Comité juridique et je vous remercie, Monsieur le Président, d'être venu à Delhi.

La préparation du Congrès 2005 qui se tiendra à Bangalore en juin prochain s'achève. Cette conférence concernant les avantages de l'exploration de l'espace en Asie est coparrainée par la Société astronautique de l'Inde et d'autres, l'ISRO par exemple. Les organisations de recherche spatiale indienne et l'Institution astronautique coparrainent cette conférence. J'espère pouvoir compter sur votre participation.

Nous voudrions réitérer l'engagement de l'Inde visant à utiliser l'espace à des fins pacifiques et répondant aux besoins de l'humanité. Nous souhaitons que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé de façon pacifique pour que tous les pays puissent en bénéficier et notamment les pays en développement.

Nous demandons à tous les pays de respecter le droit souverain de tous les pays d'avoir accès à l'espace et de pouvoir utiliser l'espace à des fins de programme de développement. Le respect pour la sûreté et la sécurité des biens spatiaux et la capacité de tous les pays sans nier ou refuser l'accès à l'espace est une nécessité indispensable pour que nous puissions prospérer ensemble. Nous espérons que le Sous-Comité juridique apportera sa contribution à ce noble objectif.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame. Je vous remercie de cette intervention si détaillée et si pleine de renseignements. Je vais donner la parole maintenant à l'orateur suivant sur ma liste. Il s'agit de l'Institut international de droit spatial.

Mme T. MASSON-ZWANN (Institut international de droit spatial) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Mesdames et Messieurs. C'est un grand plaisir pour l'Institut international de droit spatial d'être invité à présenter un rapport sur ses activités.

L'Institut a tenu en 2004 son colloque annuel à Vancouver au Canada, du 4 au 8 octobre dernier. Cinq sessions ont été organisées portant sur différentes questions du droit spatial. Un grand nombre de documents ont été présentés à cette occasion. Un événement spécial a été organisé par l'Agence spatiale européenne portant sur le programme spatial européen, une introduction pour les juristes. On a présenté EGNOS et Galileo, le GMES, et le programme d'exploration spatiale européenne.

Nous avons des colloques de Vancouver. La compétition Manfred Lachs a eu lieu. L'Université de Leiden aux Pays-Bas a gagné la finale de cette compétition. L'équipe de l'Université de Georgetown de Washington a été deuxième et l'École nationale de l'Inde a été troisième dans cette compétition.

À Vancouver nous avons accordé le Prix Diederiks-Verschoor à Mme Ito du Japon. C'est un Prix qui est décerné à de jeunes auteurs qui n'ont pas publié plus de cinq papiers ou documents dans un colloque IISL. Le Prix est doté d'une médaille et d'un prix en argent.

Les résultats du colloque de Brême ont été publiés par l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique. Les résultats de la Conférence sur le droit spatial qui s'est tenue à Pékin en avril 2004 ont été publiés par l'Institut chinois du droit spatial.

Comme vient de le dire le représentant de l'Inde, nous avons le plaisir d'annoncer la troisième Conférence régionale sur le droit spatial qui se tiendra à Bangalore en juin prochain. Cette conférence est coparrainée par l'ISRO la Société astronomique de l'Inde. L'objectif de cette conférence est de regrouper les juristes et les spécialistes du droit dans une seule région et discuter des différentes questions intéressant la région, permettant de promouvoir une

compréhension commune et la coopération dont pourrait tirer parti l'ensemble des participants.

La conférence abordera différentes questions y compris :

- 1) Les implications juridiques des missions vers la Lune ;
- 2) Les aspects juridiques des services de lancement ;
- 3) La télédétection et l'information géographique ;
- 4) Les télécommunications, y compris la télé-éducation et la télé-médecine ;
- 5) La gestion des catastrophes ;
- 6) La législation nationale concernant l'espace ;

et nous allons présenter le programme de la conférence sur notre site Internet et nous espérons pouvoir vous accueillir à Bangalore en juin.

Je voudrais également vous indiquer que nous avons l'intention d'organiser une quatrième conférence régionale à Bangkok en été 2006 en collaboration avec l'Université de Hongkong et le Ministère Thaï.

En octobre prochain, nous allons organiser le 48^{ème} Colloque à l'occasion du Congrès qui aura lieu au Japon en octobre prochain. Les sujets retenus pour ce colloque ont déjà été présentés par ma collègue. Il y aura également une table ronde scientifique et juridique organisée par l'IISL et portant sur la gestion du trafic spatial.

Au Japon, nous aurons également les finales de la quatorzième session du Concours Manfred Lachs. Nous disposerons de trois juges de la Cour internationale de Justice pour déterminer le vainqueur. Les séries préliminaires ont déjà eu lieu en Asie et au Pacifique en novembre et aux États-Unis.

Cet après-midi, comme vous l'a indiqué le Président, l'IISL et le Centre européen de recherche organiseront un colloque intitulé « Évolution récente de la télédétection et opportunité de réviser les principes des Nations Unies sur la télédétection ». J'espère que vous participerez à ce colloque. Vous entendrez les orateurs de l'Europe, de l'Amérique du nord et l'Asie et Pacifique.

Nous sommes heureux de voir que l'Ambassadeur Jankowitsch, ancien président, a accepté de présider le colloque.

Ensuite, nous allons vous inviter à une réception coparrainée par l'IISL et le Centre européen de recherche. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame, pour cette présentation. Y a-t-il d'autres orateurs au titre de ce point de l'ordre du jour ? Point 3, Débat général. Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc poursuivre l'examen du point 3 de l'ordre du jour, « Débat général », cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous informer que le Directeur du Bureau des affaires spatiales m'a demandé de lui donner la possibilité de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique aujourd'hui, ce matin. Donc, s'il n'y a pas d'objections, je vais donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales et au nom du Sous-Comité juridique, je lui demande de bien vouloir nous faire sa présentation. S'il n'y a pas d'objections, je vais lui donner la parole.

M. S. CAMACHO-LARA (Directeur du Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie de me donner la possibilité de prendre la parole ce matin. Je vais vous expliquer rapidement les activités du Bureau des affaires spatiales liées au droit spatial international, donc des activités passées et je vais vous parler également de nos projets d'avenir. Je me félicite de vous voir présider nos travaux et vous pouvez compter sur le plein soutien du Secrétariat.

Une des activités importantes du Bureau au cours de l'année passée était sa participation dans la mise en œuvre de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/116 demandant au Secrétaire général d'envoyer aux ministres des affaires étrangères des États qui ne sont pas encore devenus parties aux traités déterminant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, donc de leur envoyer la lettre-type approuvée par le présent Sous-Comité, les encourageant à participer aux traités. J'ai le plaisir de vous informer que ces lettres ont été envoyées le 12 janvier dernier et qu'il y a eu déjà un écho positif. Cette initiative semble avoir relancé un intérêt pour les traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Des lettres similaires ont été envoyées récemment aux organisations intergouvernementales et nous attendons avec

impatience la réaction de ces organisations et des États membres.

Je voudrais après cette présentation optimiste, je vais vous parler des autres points saillants. En 2004, le Bureau assurait la responsabilité du Secrétaire général concernant les traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Conformément à la Convention de 1976 concernant l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, résolution 1721 (XVI) de l'Assemblée générale du 20 décembre 1961, le Bureau s'occupe du Registre des Nations Unies concernant les objets lancés dans l'espace. Les informations obtenues conformément à la Convention sur l'immatriculation ainsi que la résolution 1721 (XVI) B de l'Assemblée générale ont été envoyées à tous les États membres et vous trouverez cette résolution dans la série de documents ST/SG/SER.E/1-467 et l'autre série A/AC.105/INF.1-411 respectivement.

L'année dernière, l'Allemagne, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, la Grèce, l'Inde, le Nigeria, le Royaume-Uni, la Turquie, l'Ukraine, l'Agence spatiale européenne, ont fourni des informations conformément aux objectifs des traités. Les documents d'immatriculation ainsi que l'indice des objets lancés dans l'espace se trouvent sur le site Internet du Bureau.

Le Bureau a continué à s'acquitter des autres responsabilités conseillées par le Secrétaire général au titre du régime juridique déterminant les activités dans l'espace notamment la diffusion des informations fournies par les États membres au titre de l'Article XI du Traité de 1967.

Vous vous souviendrez qu'en 2002, le Bureau en collaboration avec l'Agence atomique et les autres agences et organisations internationales ont coparrainé le Plan d'urgence de radiologie conjointe des organisations internationales. Ce plan décrit la coordination et les mécanismes mis en place dans les organisations internationales pour réagir à des accidents nucléaires ou d'autres urgences radiologiques. Le rôle du Bureau et sa coordination avec les autres agences se situe dans le contexte d'une catégorie spécifique d'urgence radiologique, c'est-à-dire l'éventualité d'une réentrée d'un objet spatial doté d'une source d'énergie nucléaire sur la Terre. Le Bureau participera à la troisième réunion des représentants des agences nationales compétentes identifiée au titre de la Convention sur la notification précoce et l'assistance, réunion qui aura lieu du 12 au 15 juillet à l'agence nucléaire, l'AIEA. Cette réunion a été organisée pour faciliter la coopération et améliorer la préparation internationale et la réaction

de la communauté internationale aux urgences nucléaires et radiologiques.

Dans le passé, le Bureau a poursuivi ses efforts pour promouvoir et diffuser les informations concernant le droit spatial. Le Bureau continue à produire un certain nombre de documents et publications de façon annuelle portant sur le droit spatial. Les publications suivantes ont été lancées l'année dernière. Il s'agit de : Statut actuel des signatures, ratifications et accessions aux différents accords multilatéraux liés aux activités spatiales. Le rapport a été produit sur la base des informations fournies au Bureau par le dépositaire de ces accords et est un additif aux publications ordinaires, c'est-à-dire Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace. L'insertion la plus récente se trouve dans le document ST/SPACE/11/Add.1/Rev.2 et a été publiée le 1^{er} janvier 2005.

Comme vous pouvez le voir dans les publications plus récentes, un certain nombre d'États ont ratifié ou signé les traités relatifs aux activités dans l'espace extra-atmosphérique l'an dernier. Concernant les traités des Nations Unies sur l'espace, la Belgique n'a pas ratifié l'Accord sur la Lune. Concernant les autres accords, l'Azerbaïdjan a ratifié l'Accord sur l'établissement du système international INTERSPUTNIK, et l'Organisation des télécommunications spatiales (INTR) et la Grèce a ratifié la Convention sur l'établissement de l'Agence spatiale européenne. Elle devient ainsi le 16^{ème} membre de l'ESA. Enfin, le Luxembourg est devenu signataire de la Convention de l'ESA récemment. Je saisis cette occasion pour féliciter tous ces États.

Pour revenir à la liste des publications de l'année dernière, le Bureau a publié :

- « *Highlights in Space 2004* », ce document contient une section sur la coopération internationale et le droit de l'espace. Cette publication est produite en coopération avec le COSPAR, la Fédération internationale d'astronautique et l'IISL ;
- Un résumé analytique des réponses au questionnaire sur les questions juridiques concernant les objets aérospatiaux a été mis à jour afin d'inclure les réponses reçues des États membres après le 21 janvier 2004, date du premier résumé du Bureau ;
- Opportunités d'enseignement concernant le droit de l'espace. Il s'agit d'un guide pour l'enseignement du droit.

Répondant aux recommandations du Sous-Comité juridique durant la quarante-deuxième session de 2003, le Bureau a invité un certain nombre d'institutions à fournir des informations sur leurs programmes liés au droit de l'espace. Comme vous le savez, le Bureau recueille ces informations dans le document « Opportunités d'enseignement du droit de l'espace ». Ce document a été mis à jour en 2004 et il sera distribué durant cette session dans la salle de conférence en tant que document n° 4.

Cette année, le Bureau a reçu des informations de huit institutions nouvelles, provenant d'Argentine, d'Australie, de Bulgarie, d'Inde, des États-Unis d'Amérique et de République de Corée. La liste reprend à présent quarante institutions provenant de vingt-trois pays.

Nous avons également dans notre liste de publications les procédures de l'Atelier Nations Unies/Brésil sur le droit de l'espace, intitulées « Diffuser et développer le droit spatial national et international : perspectives pour l'Amérique latine et les Caraïbes ». Cet atelier a été reçu par le SBDA ainsi que le Gouvernement du Brésil entre le 22 et 25 novembre 2004 à Rio de Janeiro au Brésil. Le Bureau est en train de finaliser cette procédure et espère pouvoir rendre ce document disponible sur papier et sous format électronique à toutes les délégations durant la prochaine session du Comité en juin. La version papier contiendra tous les documents fournis au Bureau avant ou après la fin de l'Atelier. Le procès-verbal de l'Atelier contiendra les présentations sous format Power-Point et sera distribué sur un CD-Rom format pdf. Ce procès-verbal sera également disponible sur le site Internet du Bureau.

Je vais passer à présent à la page Internet du Bureau. Cette page Internet va se diriger vers un nouveau système dans un avenir très proche. L'Office va revoir l'entièreté de la section sur le droit spatial afin de traiter des domaines dans lesquels nos services peuvent être plus efficaces et plus faciles à utiliser pour les utilisateurs. Nous accueillons toute bonne idée des délégations en la matière.

Les délégations seront intéressées de savoir qu'en ajout au texte des traités sur l'espace, les lois ainsi que les réglementations, toutes les résolutions de l'Assemblée générale à partir de 1958 concernant l'espace extra-atmosphérique sont à présent disponibles sur le site Internet du Bureau dans toutes les langues officielles.

Figure également sur le site Internet, l'indice en ligne des objets lancés dans l'espace extra-

atmosphérique. Cet indice est une base de données pour rechercher des informations concernant tous les objets lancés sur l'orbite terrestre ou au-delà depuis 1957. Cela fournit de façon rapide et efficace de trouver des informations. Ce système est accessible aux États membres et aux organisations internationales conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale. Cet indice fournit également aux utilisateurs des versions électroniques des documents de registre liés aux objets spatiaux, documents publiés par les Nations Unies.

Passons à la mise à jour du droit spatial. Il s'agit d'une publication électronique comportant des informations sur les questions du droit de l'espace. Cette initiative a été lancée par le Bureau l'an dernier et nous en sommes à notre troisième édition. Comme vous le savez, cette publication se concentre sur les activités du Comité, du Sous-Comité juridique et du Bureau lui-même, activités liées à l'espace et au droit de l'espace. Le contenu de la mise à jour a pour but de fournir des informations rapides sur les récents développements dans le droit de l'espace à un public large, y compris les décideurs politiques, les enseignants, les étudiants et les juristes. Cette mise à jour est disponible gratuitement à toute personne qui exprime le désir de recevoir une copie. Il y a d'ores et déjà 300 abonnés à cette publication. Afin de recevoir une liste d'adresses, toutes les personnes intéressées par un abonnement sont encouragées à remplir le formulaire d'inscription. Une copie de l'édition la plus récente de la mise à jour a été disposée sur la table au fond de la salle. La mise à jour est un outil efficace pour diffuser des informations mises à jour concernant le droit de l'espace, particulièrement dans le contexte du Sous-Comité juridique et des Nations Unies.

Concernant les capacités dans le droit de l'espace durant l'année dernière, le Bureau a continué à promouvoir la compréhension, l'acceptation et la mise en œuvre des traités et principes des Nations Unies sur l'espace et a soutenu l'échange d'informations sur le droit de l'espace national et les politiques y afférentes.

J'ai le plaisir de vous informer qu'en 2004, le Bureau a organisé le Troisième Atelier des Nations Unies sur les capacités dans le droit de l'espace. Cet atelier s'intitulait « Promotion et développement du droit de l'espace national et international : perspectives d'Amérique latine et des Caraïbes ». Cet atelier a été organisé à Rio de Janeiro au Brésil du 22 au 25 novembre 2004 et il a été coorganisé par le SBDA, Association

brésilienne du droit aéronautique et spatial ainsi que le Gouvernement du Brésil. 75 participants environ provenant de 18 pays ont participé à l'Atelier : Allemagne, Antigua et Barbuda, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Guyane, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pérou, République tchèque, Ukraine, Uruguay et Venezuela. Les participants venaient de leurs gouvernements respectifs, agences spatiales, organisations internationales, universités, instituts de recherche et provenaient également du secteur privé. Les orateurs invités provenant des pays industrialisés et en développement ont présenté 30 documents et présentations.

L'Atelier a envisagé les développements actuels et futurs du droit de l'espace international et national, ainsi qu'un certain nombre de questions d'intérêt particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Des participants de pays provenant de régions du monde entier ont présenté des informations sur leurs institutions nationales et la session finale a été consacrée aux observations et recommandations ainsi qu'aux conclusions de l'Atelier. Un rapport détaillé comprenant les observations et conclusions de l'Atelier se trouve dans le document A/AC.105/847.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier sincèrement le Gouvernement du Brésil ainsi que l'Institut du droit aéronautique et spatial brésilien pour leur soutien dans l'organisation de cet Atelier, l'organisation d'événements particuliers pour les participants et tout ce qu'ils ont fait pour permettre aux participants des pays en développement de venir à l'Atelier.

En 2004, le Bureau a continué à donner des conseils concernant le droit de l'espace international et les questions juridiques concernant les activités spatiales. Le Bureau remplit son rôle dans la mesure du possible et répond aux diverses demandes qu'il reçoit. Le Bureau a continué à présenter des exposés sur le droit de l'espace et sur les travaux du Comité et des Sous-Comités aux groupes visitant le Centre international de Vienne et a participé à des événements organisés par des organisations autres que les Nations Unies.

J'ai le plaisir de vous informer que le 16 juillet 2004, le Bureau et l'Institut du droit aérien et spatial de l'Université de Cologne ont signé un protocole d'entente pour collaborer dans la promotion du droit spatial et dans la construction de capacités en la matière en lançant des activités d'intérêt mutuel grâce aux moyens des deux organisations.

En 2005, outre les devoirs habituels et dans la mesure du possible étant donné les ressources humaines et financières, le Bureau espère pouvoir poursuivre ses efforts dans la construction de capacités du droit spatial et espère pouvoir promouvoir ce droit spatial.

En collaboration avec le Gouvernement du Nigeria, le Bureau organisera le quatrième atelier sur le droit spatial à Abuja au Nigeria du 14 au 17 novembre 2005. Les objectifs de cet atelier sont de pouvoir avoir de nouvelles capacités dans le droit de l'espace en Afrique. Nous tenterons d'améliorer la compréhension du régime juridique international existant sur le droit spatial, de développer de nouvelles législations et politiques et de promouvoir l'enseignement dans les institutions nationales en matière de droit spatial. L'Atelier pourra traiter d'autres questions d'intérêt particulier pour la région. Toutes informations complémentaires sur l'Atelier, y compris les formulaires à remplir, seront placées sur le site Internet du Bureau une fois toutes les formalités acceptées.

Le Bureau va également prendre des mesures afin de créer un cours sur le droit international. C'est là une mesure qui a été recommandée par le Comité à l'Assemblée générale dans le plan d'action contenu dans le rapport du Comité sur l'examen de la mise en application des recommandations d'UNISPACE III et c'est une mesure qui a été soutenue par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/2.

À titre plus général, le Bureau va continuer à explorer différents mécanismes afin de s'assurer que les informations concernant le droit spatial soient disponibles à tous. Cela comprend la coopération lorsque c'est possible, avec diverses institutions du droit spatial afin de mettre à jour et de rendre accessible toute une série de documents, de ressources qui seront utiles à la fois pour les gouvernements et les académies.

Concernant l'application du droit international et l'assistance technique aux gouvernements afin de respecter leurs engagements concernant les traités spatiaux, le Bureau continuera à aider et informer les États membres à leur demande et dans la mesure du possible.

Monsieur le Président, chers délégués, comme vous le savez, étant donné les ressources limitées dont nous disposons, la mise en œuvre fructueuse de ces activités dépend du soutien des États membres et de leurs institutions. C'est avec reconnaissance que nous notons que depuis que le Bureau a commencé à organiser des ateliers sur

l'espace et le droit de l'espace en 2002, les gouvernements hôtes de ces ateliers ont participé aux coûts de l'organisation locale et ont fourni un soutien concernant les salles de conférence et ont soutenu certains participants des pays en développement. Des organisations régionales et internationales ainsi que des membres de l'agence ont parrainé leurs experts afin qu'ils publient des documents et ont soutenu et contribué aux débats des ateliers. Le Bureau a fourni de son budget ordinaire des fonds pour soutenir et permettre le voyage d'un certain nombre de participants provenant de pays en développement et de pays dont les économies sont encore en transition.

J'aimerais inviter tous les États membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à envisager le parrainage d'ateliers, en particulier dans les activités de suivi afin d'améliorer l'impact de nos activités de construction de capacité. De nombreux progrès peuvent être enregistrés grâce à ces efforts et nous souhaitons développer un cours sur le droit spatial dans les pays intéressés par le développement de politiques spatiales et les nouvelles législations. Les contributions volontaires en espèces et en nature sont nécessaires pour l'organisation de telles activités et les ateliers sont particulièrement intéressants pour les décideurs.

J'aimerais conclure ma déclaration en encourageant les États membres à servir les intérêts du Bureau en matière de droit de l'espace. J'invite tous les membres du Sous-Comité à envisager de nouvelles façons d'améliorer le rôle du Bureau et d'améliorer ses services juridiques. C'est avec plaisir que nous discuterons avec les représentants des États membres et que nous entendrons leurs avis et bonnes idées en la matière.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Directeur. Cette déclaration était très informative. Nous pouvons en tirer de nombreux enseignements et j'aimerais à nouveau vous remercier pour cela.

Chers délégués, plus aucun orateur ne figure sur ma liste. Je vais donc lever cette séance du Sous-Comité.

Toutefois, auparavant, j'aimerais rappeler aux délégués quel est notre calendrier pour cet après-midi. Nous nous retrouverons à trois heures cet après-midi et nous poursuivrons l'examen du point 3 à l'ordre du jour, « Débat général ». Si le temps le permet, nous commencerons l'examen du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Ensuite, je leverai la séance et je donnerai la possibilité à l'IISL d'organiser son colloque. Y a-t-il des commentaires ? Aucun commentaire.

J'aimerais enfin informer les délégations que la liste provisoire de participants à cette séance du Sous-Comité sera distribuée demain. J'aimerais demander à toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait d'envoyer une lettre officielle comprenant les noms de leurs représentants au Secrétariat aussi tôt que possible. De cette façon, ces participants pourront être inclus dans la liste.

Mesdames et Messieurs les délégués, la séance est levée.

La séance est levée à 12 h 25.